

REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE PAR INSTALLATION SPORTIVE

Nom de l'installation concernée : SALLE DE DANSE

Article 1. Objet

Le présent règlement est applicable à l'Installation Sportive Universitaire SALLE DE DANSE mise à la disposition des utilisateurs. A cet effet, ces derniers se soumettront aux dispositions de ce présent règlement en complément du Règlement intérieur de l'ensemble des Installations Sportives Universitaires de l'UCA. Ils devront en outre se conformer aux instructions données par les agents du SUAPS.

Article 2. Conditions d'utilisation et sécurité

Description des équipements	Sol parquet, barre de danse, tapis de gymnastique
Utilisation des équipements	Pieds nus ou baskets/chaussures de salle propres L'accès aux personnes à mobilité réduite est possible grâce à l'utilisation d'une rampe stockée sur le mur en arrière de la porte d'entrée principale. Cette rampe doit être replacée sur son support après utilisation.
Utilisation de supports sonores	Ajuster le volume et la durée d'utilisation S'assurer que le son ne perturbe pas d'autres activités en cours Veiller à choisir des supports sonores respectant l'image et les valeurs de l'Université.
Effectif maximum	49